



## Création de société en tant que salariée

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Etant actuellement salariée et voulant créer mon entreprise tout en bénéficiant des aides à la création de l'entreprise proposées par les ASSEDIC, je souhaite trouver un arrangement avec mon employeur pour me licencier. Lorsque j'aurai créé mon entreprise, mon employeur actuel deviendrait un client. Cependant mon employeur me propose un licenciement pour faute grave que je pourrais accepter.

Ma question est la suivante : pourrai-je avoir une relation commerciale avec mon ancien employeur malgré le licenciement pour faute grave ?

Merci pour votre retour.  
Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Le licenciement pour faute grave est en effet la meilleure solution pour vous. Vous pourrez ainsi bénéficier de l'allocation chômage et de l'allocation création d'entreprise.

Sinon, pour répondre à votre question, il n'y a absolument aucun obstacle à ce que vous gardiez des relations commerciales avec votre ancien patron.

"Business is Business" comme on dit, et puis, un licenciement ne veut pas forcément dire "césation de toutes relations personnelles ou commerciales".

Bien cordialement,

Je reste à votre entière disposition.